

# BULLETIN de l'académie de RENNES



Le syndicat de la voie professionnelle

[www.rennes.snuep.fr](http://www.rennes.snuep.fr)

Jun 2022

## ÉDITO : Au moins 10 % immédiatement pour toutes et tous.

Le constat est amer après 5 ans de Macronisme, hormis quelques petites améliorations esthétiques (prime informatique, prime Grenelle), le salaire des enseignant-es du secondaire et précisément des PLP n'a pas suivi l'inflation et est demeuré inférieur à la moyenne des vingt-trois pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, la valeur du point d'indice de la Fonction publique n'a pas évolué. Le dernier gel avait duré six ans entre 2010 et 2016. On peut donc qualifier cette dernière décennie d'ère glaciaire salariale pour la Fonction Publique.

Ce déclassé a de réelles conséquences au quotidien, pour les enseignant-es puisqu'il est une des causes de la crise de recrutement. Cette année, nombre de postes dans beaucoup de disciplines ne seront pas pourvus alors qu'Edmond Geffray, DGESCO, affirme sans sourciller que la situation a été anticipée. D'ores et déjà en maths-sciences (201 admissibles pour 240 postes), en lettres-allemand (3/5), en génie civil option équipement techniques et énergie (15/27) et en biotechnologie (137/190) nous savons que les besoins ne se-

ront pas couverts. Le manque d'attractivité du métier, outre les réformes absurdes de Blanquer, repose également sur la faible rémunération notamment en début de carrière. Un jeune professeur entrant dans la profession ne peut espérer gagner l'équivalent que d'un 1.14 smic. Macron, candidat à la présidentielle a multiplié des promesses de revalorisation salariale tout en les liant à un « contrat » de missions qui pour la plupart sont déjà exercées par les enseignants. Ces propositions électoralistes sont dans la lignée du Grenelle de l'Éducation, c'est-à-dire un placebo de plus. L'impératif des semaines à venir est la revendication de véritables revalorisations sans contreparties, d'autant

plus urgentes dans le contexte actuel marqué par l'inflation des prix notamment alimentaires et énergétiques. Nous ne pouvons plus nous contenter de promesses électoralistes et exigeons une revalorisation du point d'indice à 10 %. La nomination du nouveau ministre de l'Éducation Nationale a certes ouvert le temps du dialogue, longtemps méprisé par Blanquer mais elle ne garantit pas l'écoute sur la situation des lycées professionnels et de leurs enseignants. À ce titre, les nominations au sein du cabinet de M. N'diaye de nombreux proches de M. Blanquer ne peut que nous inquiéter. D'ores et déjà les luttes que nous aurons à mener s'annoncent nombreuses et décisives.

**DÉFENDEZ VOS DROITS**  
**REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU**  
Pour un syndicalisme de toutes et tous



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

## MARDI 11 OCTOBRE 2022 : Colloque organisé par la FSU Bretagne (à Rennes)

### « Tous responsables ! »

#### *L'éthique des fonctionnaires face au Nouveau Management public*

La fédération syndicale, FSU Bretagne, organise comme chaque année un stage fédéral au niveau régional. Cette année il se déroulera sous la forme d'un colloque d'une journée, le **mardi 11 octobre** à Rennes à la Maison des associations (6, Cours des Alliés – Métro Ch. de Gaulle) et aura pour titre « **Tous responsables !** » *L'éthique des fonctionnaires face au Nouveau management public.*

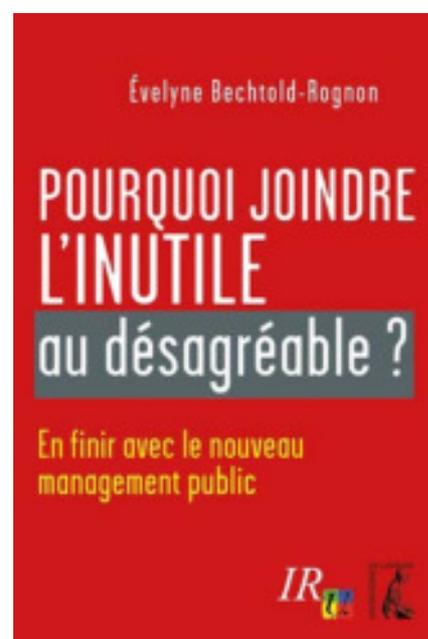
« Agir en fonctionnaire éthique et responsable » : au-delà du recrutement et de l'évaluation des enseignant.es, la formule parle à chacun.e de nous. En effet, le thème de l'éthique et de la responsabilité s'est largement imposé dans la Fonction publique et, au-delà, à l'ensemble des Services publics. Paradoxalement, loin de contribuer à conforter l'autonomie de jugement et d'action des personnels, cette « responsabilisation » semble surtout invoquée pour renforcer les hiérarchies chargées de mettre en œuvre les transformations successives imposées à nos missions et à nos métiers.

Afin de mieux comprendre ce qui se joue derrière cette rhétorique éthique, notre journée de réflexion commencera par un regard rétrospectif sur les transformations de la Fonction publique. **Odile Join-Lambert, professeure à l'Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines**, analysera l'histoire récente de ces transformations et leurs effets sur la façon dont les hiérarchies considèrent aujourd'hui la « manière de se servir » des agent.es. **Évelyne Bechtold-Rognon, IA-IPR en philosophie, ancienne Prési-**

**dente de l'Institut de recherches de la FSU**, auteure du livre « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? » nous permettra, à partir de sa connaissance des mots et des méthodes du Nouveau Management public, de mieux saisir comment la rhétorique de la « responsabilité » vient compléter la boîte à outils managériale pour imposer « l'acceptation du changement » aux personnels.

À partir de la lecture des textes régissant nos statuts et obligations, **Paul Devin, ancien Inspecteur de l'Éducation nationale et Président de l'Institut de recherches de la FSU**, nous aidera à démystifier la rhétorique éthique actuelle afin de souligner les possibilités réelles que nous avons de résister aux injonctions.

Ces interventions et nos débats de la journée ainsi que les réponses recueillies par notre enquête régionale sur l'exercice de nos missions face au Nouveau management public nous permettront d'approfondir la réflexion de la FSU afin de nourrir le contenu revendicatif de notre syndicalisme. **Cette journée se terminera par un appel de la FSU pour la Fonction publique**



**et les Services publics et pour le respect des missions et des savoirs professionnels de leurs agent.es.**

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en ligne en suivant ce lien :

<https://framaforms.org/tous-responsables-lethique-des-fonctionnaires-face-au-nouveau-management-public-1651741998>

ou bien via la page dédiée à ce stage sur le site de la FSU Bretagne. Possibilité d'inscription par courrier ou par mel au moyen de la fiche à télécharger sur la page dédiée à ce stage sur le site de la FSU Bretagne.

## VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 : stage organisé par le SNUEP-FSU (à Rennes)

### « Contractuel-le mais pas sans droits »

L'éducation nationale a de plus en plus recours à des collègues contractuel-les pour assurer les cours, et le manque de candidat-es aux concours va augmenter les besoins en enseignant-es non titulaires. Comme tous les salarié-es, ils ont des droits que bien souvent ils et elles ignorent. Suite au succès du stage de formation « **droits et devoirs des contractuel-les** » en 2021 le SNUEP-FSU a décidé d'organiser deux nouvelles journées en 2022. **La première se déroulera à Rennes le 21 octobre 2022, la seconde dans le Morbihan au mois de décembre** (le lieu et la date seront précisés en septembre).

Nous évoquerons la manière pour les agent-es non titulaires de mieux *appréhender les processus d'affectations, les possibilités de cdisation ou de titularisation, les rémunérations, les droits aux formations, aux congés et absences...*

Ce stage, intitulé « **droits et devoirs des contractuel-les** » sera animé par **Fouad El-Hakmaoui**, enseignant en hôtellerie-service commercial au LP Louis Guilloux de Rennes et responsable du secteur contractuel au sein du SNUEP-FSU académique.

Pensez à vous inscrire et à faire votre **demande d'autorisation d'absence avant le 21 septembre**. Cette demande est à déposer auprès de votre chef d'établissement. L'autorisation est de droit et ne peut pas vous être refusée. Vous trouverez la fiche d'inscription (à nous

renvoyer par courrier ou courriel) sur le site du SNUEP-FSU Bretagne.

**Ce stage est ouvert à l'ensemble des contractuels, syndiqués ou non.**

**Rappel : participer à un stage de formation syndicale est un droit !**

## Fiches sur hors-classe et classe exceptionnelle

Le nombre de PLP ayant atteint le grade de la hors-classe correspond à un pourcentage du nombre total de PLP. Donc le nombre de promotions chaque année, dépend de deux critères : le nombre d'enseignant-es hors-classe partant à la retraite ou passant au grade de la classe exceptionnelle, « libérant ainsi des places », et l'évolution du nombre de PLP dans l'académie. Grâce à l'action du SNUEP et de la FSU, le ratio entre les collègues promouvables et les promus est passé de 17 à 18 % en 2021, offrant ainsi plus de possibilités de promotion.

Cette année le « quota » de promotion à la hors-classe pour notre académie est de 98, soit une baisse de 11 promotions

par rapport à 2021. Cette baisse est liée aux moindres départs en retraites et passages à la classe exceptionnelle.

Le changement de grade est une prérogative du recteur, cependant un barème indicatif existe pour classer les collègues promouvables.

Pour ce barème sont pris en compte l'ancienneté dans la plage d'appel et « la valeur professionnelle de l'agent ».

Valeur professionnelle de l'agent	
Appréciation du recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

Le nombre de points est résumé dans les tableaux suivants :

### Hors-classe :

Ancienneté dans la plage d'appel		
Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31/08/2022	Échelon théorique dans la plage d'appel (en années)	Points
9 + 2	0	0
9 + 3	1	10
10 + 0	2	20
10 + 1	3	30
10 + 2	4	40
10 + 3	5	50
11 + 0	6	60
11 + 1	7	70
11 + 2	8	80
11 + 3	9	100
11 + 4	10	110
11 + 5	11	120
11 + 6	12	130
11 + 7	13	140
11 + 8	14	150
11 + 9 et plus	15 et plus	160

Les conditions d'accès à la **classe exceptionnelle** ont été modifiées par le décret n°2022-481 du 04 avril 2022. Pour pouvoir prétendre à une promotion

au titre du 1<sup>er</sup> vivier, 6 années de fonctions particulières sont nécessaires au lieu de 8 ans auparavant. Ce décret modifie aussi la répartition des promotions

entre les viviers 1 et 2. Dorénavant 70 % des promu·es le seront au titre du 1er vivier (80 % avant le décret) et 30 % au titre du 2<sup>nd</sup> vivier.

## Mutation et recours

**Le 15 juin, le résultat des mutations intra sera connu.** Cette année encore en l'absence de commission paritaire, les représentant·es des personnels n'auront pas pu vérifier l'équité des décisions d'affectations.

**Les collègues ayant fait une demande de mutation et**

**n'ayant pas obtenu satisfaction peuvent déposer un recours.** Les demandes de révision se feront par l'intermédiaire de l'**application COLIBRI**.

Pensez à nous contacter pour vous aider dans vos démarches et à mandater le SNUEP c'est-à-dire la FSU

pour le suivi de votre dossier et vous défendre.

À l'issue des phases de recours, les services du rectorat affecteront les contractuel·les.

Pour tout conseil vous pouvez nous joindre par courriel à [sa.rennes@snuep.fr](mailto:sa.rennes@snuep.fr) ou au téléphone au **06 88 31 50 59**.

## Prime pour les professeur·es principaux de 4<sup>e</sup> SEGPA : une nouvelle victoire syndicale du SNUEP-FSU !

Suite à une première action déterminée du SNUEP-FSU, les professeur·es de lycée professionnel (PLP) professeur·es principaux de classe de 3<sup>e</sup> SEGPA perçoivent depuis l'année dernière l'indemnité qui leur était due. Mais le ministère refusait de la verser à celles et ceux qui exercent cette mission en classe de 4<sup>e</sup> SEGPA.

L'action syndicale du SNUEP-FSU paie de nouveau car les PLP professeur·es principaux des classes de 4<sup>e</sup> SEGPA vont bien pouvoir la percevoir.

Alors que le ministère refusait d'appliquer complètement le décret de septembre 2019, le SNUEP-FSU a accompagné et soutenu les collègues qui le souhaitaient dans leurs recours et démarches au tribunal administratif pour remédier à cette profonde injustice.

Les deux premières procédures intentées en justice n'est pas arrivées à terme, que déjà le rectorat concerné s'est empressé de payer l'indemnité due.

Le SNUEP-FSU n'a jamais capitulé mais il redit avec force qu'il n'est pas admissible qu'il faille recourir à la justice pour que les droits des personnels soient respectés. Le SNUEP-FSU avait annoncé qu'il ne lâcherait pas et acte positivement cette décision car elle n'est qu'une juste reconnaissance du travail des PLP en SEGPA dans une période où les

moyens attribués à ces classes sont rognés, dégradant leurs conditions de travail et celles des élèves.

Le SNUEP-FSU exige désormais du ministère la généralisation de l'application de ce droit à toutes les PLP éligibles.

**En attendant, il appelle toutes les collègues PLP professeurs principaux de 4<sup>e</sup> SEGPA à contacter l'équipe académique du SNUEP-FSU pour être accompagné·es dans les démarches et qu'ils et elles obtiennent également le montant de l'indemnité qui leur est due.**



ENGAGÉ·ES POUR  
DE MEILLEURES  
CONDITIONS DE TRAVAIL

## Notre conseil de lecture

L'ancien directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Paul Delahaye, ayant connu la pauvreté dans son enfance aborde dans ses rapports et ouvrages la relation entre pauvreté et école.

Dans cet essai, Jean-Paul Delahaye met au jour une situation inégalitaire du système scolaire français. Si l'école répond aux attentes de la plupart des élèves, elle ne parvient pas faire réussir 30% d'entre eux. L'école française n'est pas faite pour les pauvres.

Cette situation n'est pas le fait des enseignants, qui pour beaucoup d'entre eux sont au front, quotidiennement, se battant avec les moyens dont ils disposent.

Mais les choix politiques et budgétaires qui sont ceux des élites, quelle que soit leur couleur politique, maintiennent cette situation déplorable qui

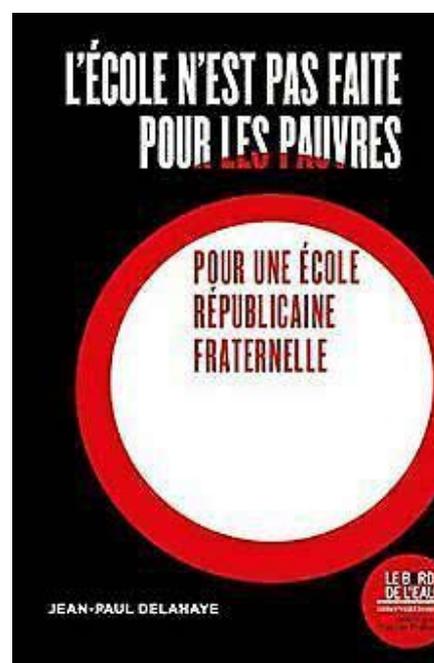
fait de la France le pays où les origines sociales ont le plus d'impact sur les destins scolaires.

Contrairement aux idées reçues, l'école française fait financer les études des plus riches, des études plus longues, plus coûteuses, par l'argent des pauvres. C'est le ruissellement à l'envers. « Le pognon de dingue » est d'abord dirigé vers les enfants des classes les plus aisées. Cet ouvrage dévoile, arguments à l'appui, un scandale d'Etat.

Dans ce livre riche d'informations et de faits souvent ignorés, Jean-Paul Delahaye, un des meilleurs connaisseurs de l'école française où il a occupé toutes les fonctions sur près d'un demi-siècle, dresse un état des lieux sans complaisance de cette préférence française pour les inégalités.

Mais il trace aussi, de façon

plus positive, les contours de ce que pourrait être une école républicaine et fraternelle vraiment fidèle à ses valeurs.



*L'école n'est pas faite pour les pauvres, pour une école républicaine et fraternelle de Jean-Paul Delahaye, éd. Le bord de l'eau, coll. Interventions, 2022.*



## L'évaluation du chef d'œuvre ne doit pas être bénévole

La *Transformation de la Voie Professionnelle* imposée par J.-M. Blanquer instaure cette année de nouvelles modalités d'évaluations extrêmement chronophages dans les classes de terminales BAC Pro et de CAP. Alors que cette Transformation ampute déjà largement certains horaires disciplinaires, nombre d'enseignant-es sont

actuellement contraint-es, pour ne pas priver leurs élèves de cours pendant plusieurs semaines à l'approche de l'examen, d'organiser des CCF (contrôle en cours de formation) en plus de leurs heures de cours (VS), notamment pour pouvoir accorder les 15 minutes nécessaires à la passation de chaque candidat-e

présentant son Chef d'œuvre. En effet, rien n'a été anticipé sur l'organisation de la mise en place de l'évaluation du chef d'œuvre. Le SNUEP-FSU revendique une organisation qui ne pénalise pas les enseignants, en conformité avec les textes en vigueur (heures de cours déchargées ou paiement des heures supplémentaires).

## Pré-adhésion 2022-2023 : c'est parti !

Comme chaque année, il est possible réaliser une pré-adhésion avant les vacances ce qui vous permet de ne pas avoir à y penser au moment de la rentrée, période particulièrement chargée, et au syndicat une gestion plus fluide des adhésions.

Chaque adhésion est importante pour donner au SNUEP-FSU les moyens de défendre l'enseignement professionnel sous statut scolaire, et pour encourager les équipes nationales et académiques dans leur travail quotidien au service des PLP.

Un bulletin sera envoyé à cet effet fin juin. L'adhésion en ligne est évidemment possible à l'adresse : <https://snupe.fr/adhesions/page.php>

**Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt**  
**égal à 66 % de votre cotisation,**  
**que vous soyez imposable ou non**

**108 €**

**36 €**